



Département des Côtes d'Armor  
Arrondissement de Saint-Brieuc

**COMMUNE DE PLOUFRAGAN**  
**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024**

Convocation du 3 avril 2024  
Liste des délibérations affichée et publiée  
sur internet le 10 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril à 19h00, le conseil municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Pascal DUBRUNFAUT, Annie LABBE, Anthony DECRETON, Maryse LAURENT, Xavier BIZOT, Viviane BOULIN, Mari COURTAS, Patrick COSSON, Annick MOISAN, Marie-Ange LE FLANCHEC, Pascale LABBE, Gabrielle GOUEDARD, Emmanuel LE NOA, Pierre-Yves BRUNEL, Céline PESTEL, Séverine TRETON, Yann LE GUEDARD, Luc STRIDE, Julie LEMAIRE, Romuald LABARRE, Maxime LE CRONC, David ROUALEN, Jean-Pierre HAMON, Paul PERSONNIC, Christophe TRONET, Marie-Hélène PASCO et Martial COLLET

**ABSENTS** : Michel JUHEL (donne pouvoir à Emmanuel LE NOA)  
Pierre-Jean SALAUN (donne pouvoir à Pascale GALLERNE)  
Christine ORAIN-GROVALET (donne pouvoir à Annie LABBE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pierre-Yves BRUNEL

**Membres en exercice** : 33  
**Présents** : 30  
**Votants** : 33

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **2024-756 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICES ENVIRONNEMENT ET VOIRIE**

Aux termes de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique, M. LE MAIRE rappelle que les collectivités et établissements mentionnés aux articles L.4 et L.5 peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois.

Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale (6 mois - renouvellement compris) au cours d'une période de douze mois consécutifs.

Pour faire face au surcroît d'activité durant la période estivale dans les services voirie et environnement et ainsi assurer les tâches liées à la visibilité de la signalétique verticale, à la propreté urbaine, à l'entretien des espaces publics, espaces verts et espaces sportifs, il serait nécessaire de recruter 3 agents contractuels :

- 1 agent affecté au service voirie pour une durée de 2 mois (juillet à août) ;
- 2 agents affectés au service environnement pour une durée de 2 mois (juillet et août).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

**VU** l'article L.332-23 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** le besoin en renfort saisonnier au sein des services environnement et voirie ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par vote à main levée, **à l'unanimité**

- **DE CREER** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au sein des services environnement et voirie et assurer les tâches liées à la visibilité de la signalétique verticale, à la propreté urbaine, à l'entretien des espaces publics, espaces verts et espaces sportifs :

→ 3 emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique, d'une durée hebdomadaire de service de 35h00 (temps complet) pour une durée maximale de 6 mois.

Le recrutement de ces agents contractuels sera effectué par l'autorité territoriale qui sera également chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et le profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade d'adjoint technique.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les agents recrutés bénéficieront du régime indemnitaire alloué aux agents contractuels de la collectivité selon les modalités prévues par la délibération relative au régime indemnitaire.

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

A Ploufragan, le 12 avril 2024

LE MAIRE  
Rémy MOULIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Pierre-Yves BRUNEL

